



VILLE DE MONT DE MARSAN

Délibération du Conseil Municipal du 22 avril 2026

N° DEL2026/04-0136

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Frédéric DUTIN, Maire.

Date de la convocation : jeudi 16 avril 2026

Présents :

Frédéric DUTIN, Paul GERBAUD, Marie-Laure LAFARGUE, Bruno LOM, Salima SENSOU, Alain BACHE, Marianne SAVARY, Jean-François CABANNES, Stéphanie MOREAU, Alain BONTE, Priscillia GARCIA, Quentin MOURONVAL, Margaux FRITSCH, Valérie GRAYON, Catherine BLAIN, Jean-Noël CAPDEVILLE, Morgane BAILLET, Philippe FRANÇOIS, Isabelle COLAS-JALABERT, Jean DUPOUY, Julie PUYSEGUER, Charles BROSSILLON, Corinne CAPDEVILLE, Paul CALLADO, Soraya SENSOU, Abderrazak ABOU EL FADEL, Marie-Christine HARAMBAT, Hicham LAMSIKA, Delphine LEBLANC, Jean-Philippe GORI, Isabelle POIRIER, Jean DUVIGNAU, Mathieu ARA, Alexia SALDUCCI, Nicolas LEREGLE, Thibault LEMAIRE

Excusés avec procuration :

Yann BRETHOUS a donné pouvoir à Stéphanie MOREAU ; Jean-Jacques GOURDON a donné pouvoir à Marie-Christine HARAMBAT ; Cathy GARBEZ a donné pouvoir à Mathieu ARA

Secrétaire de séance : Quentin MOURONVAL

Nombre de membres en exercice	39
<u>Présents</u>	<u>36</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>3</u>
<u>Votants</u>	<u>39</u>





VIREMENT DE SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES – EXERCICE BUDGETAIRE 2026.

Rapporteur : Paul GERBAUD

Afin d'équilibrer certains budgets annexes, il est nécessaire de délibérer sur le versement de subventions d'équilibre provenant du budget principal.

Il est proposé de verser des subventions d'équilibre comme suit :

- Subvention d'équilibre vers le budget annexe de la régie des fêtes et animations : 726 700 € maximum ;
- Subvention d'équilibre vers le budget annexe de la ZAC Quartier Nord Peyrouat : 426 456,32 € ;
- Subvention d'équilibre vers le budget annexe du Projet de Rénovation Urbaine (PRU) : 230 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2026/04-0125 du Conseil Municipal en date du 22 avril 2026 approuvant les différents budgets primitifs 2026,

Vu l'avis de la commission « finances et affaires générales » en date du 20 avril 2026,

Considérant la nécessité de verser une subvention d'équilibre à certains budgets annexes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Adopté à l'unanimité,

DECIDE DE,

Article 1 – APPROUVER le virement en une seule fois de subventions d'équilibre du budget principal vers certains budgets annexes, d'un montant qui sera ajusté, à l'issue de la journée complémentaire de l'exercice 2026, dans la limite des sommes indiquées ci-dessous afin de couvrir les dépenses de fonctionnement propres à ces budgets :

- Subvention d'équilibre vers le budget annexe de la régie des fêtes et animations : 726 700 € maximum ;
- Subvention d'équilibre vers le budget annexe de la ZAC du Peyrouat : 426 456,32 € ;
- Subvention d'équilibre vers le budget annexe du Projet de Rénovation Urbaine (PRU) : 230 000 € ;

Article 2 – AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 30/04/2026

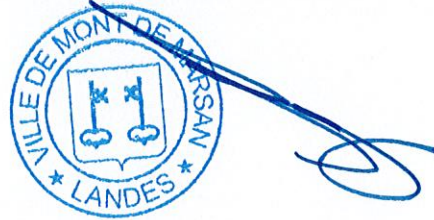
ID : 040-214001927-20260422-260422H2375H1-DE



**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL.**

**Frédéric DUTIN
Maire de Mont de Marsan
Président de Mont de Marsan Agglomération
Conseiller Départemental du Canton de Mont
de Marsan 1**

29 AVR. 2026



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département ».